



# Projet Pédagogique



## Séjour

**Du lundi 20 au Vendredi 24 juillet 2026**

**Organisé par l'ALSH Jean Paul Nombrot  
et  
le service jeunesse Adamois**

## I. Présentation du groupe :

Le groupe sera composé de :

**40 jeunes âgés de 10 à 16 ans résidant à L'Isle Adam.**

L'équipe d'animation sera composée comme suit :

- ROBINET Sandy – Directrice – BPJEPS
- GUEDON Margot – Directrice adjointe- Diplômé BAFA- PSC1- Assistante sanitaire
- GOURAUD Yann - Animateur - Diplômé BAFA option SB
- GABRIELLI Alicia- Animatrice – Diplômée BAFA
- NEVEU Camille BAFD stagiaire

## II. Présentation de la structure d'accueil :



**MFR de Valognes - 70, rue des Religieuses - Ou 3, impasse Maurice Pigeon - 50700 VALOGNES**

Gîte de groupe comprenant 2 parties pour un total de 13 chambres, 10 sanitaires et WC + 1 salle de restauration d'environ 100 m<sup>2</sup> avec cuisine, un foyer avec un espace détente, de beaux extérieurs avec un terrain de sport.

## III. Les objectifs pédagogiques

- Permettre à l'enfant de découvrir un nouveau lieu.
- Permettre à l'enfant de se responsabiliser vis-à-vis du groupe.
- Permettre à l'enfant de devenir plus autonome en prenant en charge sa vie quotidienne, tout en bénéficiant du cadre bienveillant mis en place par l'équipe pédagogique.
- Favoriser le savoir-être et le savoir-faire de chacun.

## IV. Les activités

Les activités proposées durant le séjour sont :

- Char à voile, mégasup et Kayak de mer
- Festyland
- Cité de la mer
- Soirée laser game
- Activités sportives sur la plage : Beach Volley, Beach soccer...
- Baignade
- Grands jeux
- Veillées

## V. Les règles de sécurité

Les règles de sécurité seront la priorité absolue de l'équipe d'animation qui veillera à leur respect, notamment dans :

- Les déplacements
- Les activités sportives
- Le lieu d'hébergement
- La baignade

### 1. Les déplacements :

Le trajet s'effectuera en car avec la société GRISEL.

#### □ **Départ le lundi 20 juillet 2026 :**

Rendez-vous à **9h** devant le gymnase Amélie Mauresmo

**Prévoir un sac à dos avec : Pique-nique, bouteille d'eau**

Vos enfants prendront le car de l'Isle Adam jusqu'au lieu d'hébergement.

#### □ **Retour le vendredi 24 juillet 2026 vers 20h30**

Nous vous tiendrons informés de l'avancement de notre retour

Les animateurs devront s'assurer que chaque siège possède une ceinture de sécurité.

Chaque enfant disposera d'un siège et devra obligatoirement boucler sa ceinture de sécurité.

L'équipe d'animation s'assurera que tous les enfants sont présents dans le bus.

### 2. Les activités sportives :

La réglementation concernant les activités sportives à risque devra être observée avec rigueur. Lors d'activités sportives avec intervenant, l'animateur est présent et actif pour seconder l'intervenant. Il s'assure de la compréhension des consignes et du respect de la discipline du groupe. Il partage la pratique de l'activité avec les jeunes, ce qui lui permet de réguler l'application des conditions de sécurité.

### 3. La baignade :

Elle ne se fera que là où la baignade est autorisée et surveillée. Dans l'eau 1 animateur sera présent pour 8 enfants.

Avant la baignade, l'animateur doit se rendre au poste de secours afin de signaler la présence du groupe.

Les animateurs doivent toujours savoir quel enfant est dans l'eau et quel enfant n'y est pas. Les enfants doivent aussi, toujours identifier, quel animateur est dans l'eau et quel animateur n'y est pas.

### 4. Le lieu d'hébergement :

Pendant la nuit, les enfants dormiront en hébergement dur. L'équipe d'animation dormira dans une chambre à côté de celles des enfants, cette chambre devra être connue par chacun.

### 5. Quartier libre :

Des quartiers libres proposés lors du séjour. L'autorisation parentale devra être obligatoirement complétée (voir annexe).

Si un parent n'autorise pas le quartier libre de son enfant, celui-ci restera avec l'équipe d'animation. Celle-ci se réservera le droit de refuser un quartier libre à un enfant si son comportement le justifie.

Les animateurs resteront toujours disponibles et accessibles. Ils veilleront au bon déroulement du quartier libre en permettant aux enfants et aux jeunes d'être autonomes.

## VI. La vie quotidienne

Le séjour doit permettre aux enfants de vivre pleinement leurs vacances et par conséquent ils seront investis dans la vie quotidienne, mais surtout associés à l'organisation de celle-ci. Dans tous les moments de la vie quotidienne, l'animateur veillera à la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

### 1. Lever :

Le lever sera échelonné ainsi que le petit déjeuner si l'activité qui suit le permet. Les enfants se rendront au réfectoire pour le petit-déjeuner. Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant déjeune et ne parte pas en activité le ventre vide.

Ensuite, ils feront leur toilette. Si certains enfants sont prêts avant les autres, des activités calmes seront organisées.

### 2. Activités :

Les activités aquatiques seront encadrées en respectant les règles de sécurité.

### 3. Repas :

Les déjeuners et les diners s'effectueront dans la salle de restauration et seront préparés par les jeunes et un animateur après l'élaboration en commun des menus. Ils se dérouleront dans le calme et seront l'occasion de discussions concernant le bon déroulement du séjour.

Le repas est considéré comme un moment convivial où tout le monde s'écoute parler.

### 4. Temps calme :

Des ateliers calmes seront prévus afin de répondre aux envies de chaque enfant. Les animateurs encadreront ces ateliers et veilleront à leur bon déroulement afin de respecter les rythmes de chacun.

### 5. Douche / Toilette :

Chaque jour un animateur veillera à ce que tout se déroule bien.

### 6. Coucher :

A 22h30/ 23h tous les enfants seront dans leur chambre.

### 7. Réunion journalière de l'équipe d'animation :

L'équipe d'animation se réunira chaque soir afin de faire le bilan de la journée et aussi finaliser la préparation de la journée suivante (points négatifs et positifs, solutions et améliorations).

### 8. Mixité :

Les moments de douche et de sommeil ne seront pas des temps mixtes.

La mixité n'est autorisée que pendant les activités et à certains moments de la vie quotidienne. Une attitude et un langage respectueux seront exigés dans les relations garçons/filles.

## 9. Infirmierie :

Au niveau de l'hébergement, l'équipe d'animation aura à sa disposition une infirmerie qui pourra être utilisée. Les médicaments devront être rangés sous clef. L'équipe ne pourra donner AUCUN médicament aux enfants sauf s'il y a une prescription médicale.

L'équipe d'animation dispose d'une « Fiche Sanitaire » pour chaque enfant sur laquelle figure leurs antécédents médicaux, leurs traitements en cours, les recommandations, les numéros en cas d'urgence...

Ces fiches sont confidentielles.

Un cahier d'infirmerie sera tenu à jour : il y sera inscrit les soins pratiqués en cas de « bobologie » et les traitements en cours des enfants.

En cas de visite chez le médecin, la commune avancera les frais et les familles rembourseront les frais occasionnés au retour du séjour.

## 10. Argent de poche :

Pendant le séjour, les jeunes pourront garder leur argent de poche, ils seront responsables de celui-ci en cas de perte ou vol.

## 11. Attention :

Nous vous informons que la mairie se décharge de toute responsabilité concernant les téléphones portables, les baladeurs, cd, jeux vidéo, bijoux ...

Il est conseillé aux enfants de ne pas prendre d'objet de valeur.

L'équipe du séjour